

NUANCIER PRÉCONNISÉ PAR LES A.B.F.

RÉFÉRENCES R.A.L. DES PEINTURES :

- Concernant les menuiseries les fenêtres seront nettement plus claires que les portes d'entrées et des garages. Les couleurs suivantes peuvent être utilisées : blanc cassé (RAL 9001/9002), gris clair (RAL 7044/7047/7035), gris coloré vert (RAL 6011/6021), gris coloré bleu (RAL 5014/5023/5024), bleu (5007/5009), beige (RAL 1013/1014/1015), tabac (RAL 7002/7006/7034), rouge lie de vin (RAL 3004/3005), vert bruyère (RAL 6003/6006) ou foncé (RAL 6000/6005), vert empire (RAL 6002), à l'exception du ton bois vernis, de tradition non locale ni du blanc pur trop agressif. Les volets seront de même teinte que les menuiseries.

RAL 9001/9002 = blanc cassé
RAL 7044/7047/7035 = gris clair
RAL 6011/6021 = gris teinté vert
RAL 5014/5023/5024 = gris teinté bleu
RAL 5007/5009 = bleu
RAL 1013/1014/1015 = beige
RAL 7002/7006/7034 = tabac
RAL 3004/3005 = lie de vin (porte de l'église)
RAL 6003/6006 = vert bruyère
RAL 6000/6005 = vert foncé
RAL 6002 = vert empire

Couleurs non admises : - ton bois vernis (lasures genre Bondex),
- blanc pur trop agressif
- autres teintes non citées...